

## 15. NORMES COMPTABLES ADOPTÉES EN 2008

### ***Informations à fournir concernant le capital et instruments financiers – informations à fournir et présentation***

En décembre 2006, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables, soit le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », (« chapitre 1535 »), le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », (« chapitre 3862 »), et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation », (« chapitre 3863 »).

Le chapitre 1535 établit des directives à l'égard de la présentation de l'information concernant le capital d'une société ainsi qu'à l'égard de la façon dont il est géré. Davantage d'informations à l'égard des objectifs, des politiques et des procédures de gestion du capital de l'entité et des informations quantitatives sur ce qu'elle considère comme du capital sont requises. Les nouvelles informations à fournir sont présentées à la note 24 afférente aux états financiers consolidés. L'adoption du chapitre 1535 n'a pas eu d'incidence sur les résultats d'exploitation de la société ni sur sa situation financière.

Les chapitres 3862 et 3863 ont remplacé le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Le chapitre 3862 impose davantage d'informations à fournir à l'égard des risques associés aux instruments financiers et les méthodes utilisées pour gérer ces risques. Le chapitre 3863 reprend les normes à l'égard de la présentation des instruments financiers et des instruments dérivés non financiers et il fournit des directives supplémentaires quant au classement des instruments financiers, du point de vue de l'émetteur, sous la rubrique du passif et des capitaux propres. Les nouvelles informations à fournir sont présentées aux notes 28 et 29 afférentes aux états financiers consolidés. La présentation de l'information comparative sur la nature et la gravité des risques découlant des instruments financiers n'est pas requise durant l'exercice au cours duquel l'adoption du chapitre 3862 a lieu. L'adoption des chapitres 3862 et 3863 n'a eu aucune incidence sur les résultats d'exploitation de la société, ni sur sa situation financière.

### ***Stocks***

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la société a adopté le chapitre 3031, « Stocks », (le « chapitre 3031 ») qui remplace le chapitre 3030 portant le même titre. Le chapitre 3031 établit des directives sur la détermination des coûts et exige que les stocks soient évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Les coûts tels que les coûts de stockage et les frais généraux et administratifs qui ne contribuent pas à amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent sont précisément exclus du coût des stocks et sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. La reprise d'anciens montants de dépréciation à la valeur nette de réalisation en cas d'une augmentation ultérieure de la valeur des stocks est maintenant requise. Le coût des stocks doit se fonder sur la méthode du premier entré, premier sorti ou celle du coût moyen pondéré. Les méthodes d'évaluation du coût des stocks, telles que la méthode du prix de détail, peuvent être utilisées pour des raisons pratiques si ces méthodes donnent des résultats proches du coût. La nouvelle norme exige également d'autres informations à fournir, notamment les conventions comptables adoptées pour évaluer les stocks, la valeur comptable des stocks, le montant des stocks passé en charges au cours de la période, le montant de toute dépréciation des stocks au-dessous du coût pour les ramener à leur valeur de réalisation nette pour les stocks comptabilisés à la fin de l'exercice et le montant de toute reprise de dépréciation comptabilisée en réduction du montant des stocks passé en charges.

Lors de la mise en application du chapitre 3031, une réduction du solde d'ouverture des stocks de 67 millions de dollars et une baisse correspondante de 27 millions de dollars du solde d'ouverture des bénéfices non répartis, déduction faite des impôts sur le bénéfice de 25 millions de dollars et de la participation sans contrôle de 15 millions de dollars, ont été comptabilisées au bilan consolidé par suite de l'application par Loblaw d'une méthode de détermination du coût uniforme à tous les stocks dont la nature et l'utilisation sont semblables. Pour de plus amples détails au sujet des changements d'ordre comptable effectués et de leurs retombées, se reporter aux notes 2 et 14 afférentes aux états financiers consolidés.